

## **COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL**

### Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité

Mobilité

## **Unanimité de la commission du Grand Conseil en faveur de "Vision 2050"**

**La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projet de décret a préavisé à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'étude de 11'000'000 francs pour financer l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050 et les études de planification d'offres nécessaires à la prochaine étape d'aménagement du réseau ferroviaire. La commission soutient un développement ambitieux du rail pour répondre aux défis climatiques et de mobilité du canton.**

Cette étude a pour objectif de déterminer l'offre ferroviaire qui sera nécessaire en matière de trafic grandes lignes, régional, international et de marchandises pour le canton en 2050. Cette offre ferroviaire devra ensuite se décliner en infrastructures à réaliser et à financer.

Les résultats de cette étude devront permettre de défendre les intérêts ferroviaires du canton de Vaud au niveau fédéral lorsque les prochains investissements seront décidés. Ils serviront à convaincre la Confédération de financer la réalisation de nouvelles infrastructures sur les lignes menant au nœud ferroviaire de Lausanne-Renens, un des quatre plus importants de Suisse avec Zurich, Berne et Olten.

Parmi les nombreuses pistes de réflexion, la commission souhaite mettre en évidence plusieurs objectifs de Vision 2050, soit :

- réfléchir à la création d'une nouvelle ligne entre Genève et Lausanne ;
- diminuer le temps de parcours entre Berne et Lausanne, pour qu'il soit équivalent à celui entre Berne et Zurich (moins de 60 minutes) ;
- augmenter de la capacité du réseau ferroviaire vaudois à long terme, pour offrir une alternative crédible à la voiture et aux avions ;

- fluidifier les trajets et moderniser l'ensemble du réseau ferroviaire vaudois ;
- renforcer les capacités de transport de fret pour les entreprises ;
- éviter un décrochage du réseau ferroviaire romand de celui d'outre-Sarine ;
- renforcer la place du canton sur la carte suisse et européenne du rail.

La CTITM est convaincue que disposer d'une vision détaillée des besoins en matière de développement ferroviaire est indispensable pour avoir une chance de défendre de nouveaux investissements fédéraux sur sol vaudois.

Ce projet de décret permettra au Canton de Vaud de présenter, lors de l'élaboration de la 3e étape d'aménagement ferroviaire prévue par l'Office fédéral des transports (OFT) courant 2022, des projets d'offres complets, basés sur des études conduites par le Canton.

À l'issue d'un débat nourri, tenu en visioconférence, la commission s'est estimée satisfaite des informations et précisions reçues de la part du Conseil d'État, tant sous l'angle politique que technique. Elle invite le Grand Conseil à confirmer son préavis positif unanime sur ce décret. Le rapport de la commission sur cet objet sera établi prochainement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 9 juin 2020

### **RENSEIGNEMENTS**

Jean-François Thuillard, président de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité,

[079 689 78 83](tel:0796897883)